



Logement non habité par un co- locataire

Par **WILLIAMS SANDRA**, le **11/10/2017** à **10:20**

Bonjour,

Je me retrouve à devoir payer les arriérés de loyers impayés de mon ex copain suite à une décision de justice en date du 13 janvier 2011.

J' ai jamais reçu le document pour me présenter au tribunal.

La banque me signifie que cette somme d'env 3500 euros m'aurais été pris directement sur mon compte si j'avais les provisions.

Je suis actuellement en congé post-natale.

J' ai contacté l' huissier de justice (qui a été mandaté en juillet 2017 pour la créance) et l' agence Foncia(qui me précise aussi que ni lui ni son frère ne donne signe de vie et que c' est pour cela qu' il se retourne contre moi après plusieurs années de recherche)

Apparemment, le jugement à été rendu le 13 janvier 2011.

Je m' explique.

Je me suis porté co- locataire avec mon ex de l' époque.

Nous avons obtenus un logement et avons signé tous les deux le bail et son frère était notre garant.

Quelques semaines plus tard, je me suis rétracté et fait part à l' agence que je souhaitais me désolidariser du bail.

L' agence nous signifie par courrier que je ne peux pas me désolidariser du bail et qu' il faudra attendre au prochain renouvellement pour que mon nom ne figure plus sur le bail.

Je n' ai jamais habité dans ce logement.

J' étais déjà en résidence de jeunes travailleurs.

D' ailleurs, lorsqu' il a fait sa demande d' APL, j' ai dû fournir des justificatifs (quittance de loyer, justificatif de domicile, et une attestation précisant que j' habitais bien à la résidence et l' agence aussi en à été informé et à eu ses documents en sa possession.)

Je précise aussi qu' il a eu un contrôle de la CAF.

J' ai habité à la résidence de jeunes travailleurs jusqu' en avril 2007, puis parti pour la région parisienne.

J' apprend par l' agence Foncia que j' ai signé un renouvellement de bail..

Ce qui est faux!!

Je leur est demandé de comparer ma signature du bail initial avec celle du renouvellement!!

L' agence est capable de me fournir l' original du bail, il on que le renouvellement!!

Je suis fort étonné!!

J' ai demandé à l' agence Foncia de me retourner les documents (renouvellement du bail et copie de la décision de justice).

J' attends les documents pour cette semaine pour aller déposer une plainte.

En ce qui concerne ce logement, je ne possède aucun document.

Mon ex a libéré l' appart depuis.

Il reste introuvable pour l' agence!!

J' ai aucune nouvelle de cette personne, pas de téléphone et ni d' adresse depuis plusieurs

années.

Qu'elles sont mes recours face à cette situation?